

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbal

Mairie de Michery

11/03/2011

SOMMAIRE :

TRAVAUX VOIRIE 2011. Choix de l'entreprise qui bénéficiera du marché.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

ASSAINISSEMENT : choix de l'entreprise qui accompagnera le maître d'ouvrage pour le suivi-animation des travaux de raccordement des particuliers en domaine privé

EGLISE SAINT LAURENT : travaux complémentaires de restauration et de sécurisation du clocher.

SALLE DES FETES : 2^{ème} tranche de travaux.

SALLE DES FETES : assistance technique pour l'évolution du chauffage.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

COTISATION 2011 POUR LA BIBLIOTHEQUE

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

CONVENTION « CARS SENONAI » POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS DE MATERNELLE A LA PISCINE DE PONT-SUR-YONNE

PRIX DE L'EAU EN 2011

TARIFS SALLE DES FETES (à compter du 1^{er} avril 2011)

CONVENTION SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE CUY QUI ACCUEILLE UN ENFANT DE MICHERY

DEFINITION D'UN RATIO POUR LES AGENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE PROMUS AU COURS DES PROCHAINES ANNEES

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

AFFECTATION DES RESULTATS DES DIFFERENTS BUDGETS AU TITRE DE L'ANNEE 2010

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE POUR L'ANNEE 2011

FIXATION D'UN TARIF DEMANDE AUX INVITES DU REPAS OFFERT PAR LA COMMUNE AUX HABITANTS AYANT ATTEINT L'AGE DE 70 ANS (TARIF DE L'ANNEE 2010)

COMMUNICATION DU MAIRE /QUESTIONS DIVERSES

L'AN DEUX MIL ONZE, LE ONZE MARS A 20H30 LE CONSEIL MUNICIPAL REGULIEREMENT CONVOQUE S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.

PRESENTS: Francis GARNIER, Marcel MAZALEYRAT, Patrice PILON, Jacques PISCAGLIA, Michel LACOSTE, Marc DA COSTA, Philippe DELETTRE, Christian MESSAGE

Absents et excusés : Marie Claire DUFAUD-MEYER a donné pouvoir à Francis GARNIER ; Véronique RAYET a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT ; Maryvonne OBERSON a donné pouvoir à Marc DA COSTA

Absentes : Anne-Marie MALLERON, Isabelle ROGIER, Gisèle DAUTEL

Secrétaire de séance : Jacques PISCAGLIA

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2010, signé par tous les membres présents.

TRAVAUX VOIRIE 2011. Choix de l'entreprise qui bénéficiera du marché.

VU la publication en date du 27 novembre 2010 d'un avis d'appel public à concurrence pour des travaux de réfection de voiries sur la commune de MICHERY (chemin des Acacias), le hameau de CHALOPIN (chemin de Hollard et rue des frères Lemot) et le hameau de SIXTE (rue du Prieuré),

CONSIDERANT que la consultation a été menée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (Procédure adaptée).

CONSIDERANT que 5 Entreprises ont présenté une offre (COLAS, CANO TP, EUROVIA, DENISOT et SCREG EST),

CONSIDERANT que la comparaison de ces offres a fait l'objet d'un rapport qui a permis le classement de celles-ci par la Commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2011,

CONSIDERANT qu'après l'exposé de ce rapport, Monsieur le Maire propose de retenir **l'Entreprise CANO TP** dans les conditions issues de la consultation.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Nous engageons cette année un programme de réfection de voiries important : 80.297,71 Euros HT.

La direction de l'exécution des travaux, le suivi du bon déroulement du chantier en particulier pour ce qui concerne la qualité des matériaux utilisés et leur mise en œuvre ainsi que la réception une fois les travaux terminés requièrent des compétences en matière de travaux publics.

Le cabinet AZIMUT CONSEILS nous propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant HT de 2.850,00 Euros représentant 3,5 % du marché de travaux.

Monsieur le maire propose donc de retenir l'offre de ce cabinet.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

ASSAINISSEMENT : choix de l'entreprise qui accompagnera le maître d'ouvrage pour le suivi-animation des travaux de raccordement des particuliers en domaine privé

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14janvier 2011 pour le suivi-animation des travaux de raccordement des particuliers en domaine privé,

CONSIDERANT que la consultation a été menée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (Procédure d'appel d'offre ouvert).

CONSIDERANT que la comparaison des offres remises a fait l'objet d'un rapport d'analyse de notre Maître d'Œuvre SAFEGE qui a été examiné par la Commission d'Appel d'Offres réunie régulièrement le 10 mars 2011 à 9h30,

CONSIDERANT qu'après l'examen de ce rapport la Commission a jugé que ces 2 offres étaient **inacceptables**, a déclaré la procédure **infructueuse** et a décidé de ne pas relancer le marché et de négocier avec les deux candidats ayant remis une offre.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

EGLISE SAINT LAURENT : travaux complémentaires de restauration et de sécurisation du clocher.

En 2009 nous avons fait réaliser par l'entreprise LEON NOEL, les travaux d'assainissement des combles de l'église et la mise en place d'obturations provisoires contre l'intrusion des pigeons.

Nous devons maintenant terminer cette opération par la mise en place d'obturations définitives.

Le devis de la société LEON NOEL, seule société consultée compte tenu qu'il s'agit de travaux nécessitant des compétences particulières en matière de bâtiments classés et qui font suite aux travaux réalisés en 2009, s'élève à **22.347,00 Euros HT**.

Monsieur le maire propose donc de retenir l'offre de cette entreprise.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

SALLE DES FETES : 2^{ème} tranche de travaux.

Nous avons inscrit dans notre programme d'investissements 2011 divers travaux complémentaires concernant notre salle polyvalente, à savoir :

- parfaire la mise en conformité de toute l'installation électrique du bâtiment, notamment au niveau des tableaux électriques,
- remplacer les grandes baies vitrées datant des années 70 et qui ne répondent pas aux besoins indispensables d'isolation thermique et acoustique, et installer un système de limitation du niveau sonore,
- modifier la chaudière en vue de remplacer son alimentation au fuel par le gaz de ville,
- aménager un local à l'étage.

Monsieur le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Electricité : l'entreprise SPIE pour un montant de **12.672,09 € HT**,

Vitrerie : l'entreprise Piaget dont le devis s'élève à **8.860,00 € HT** mais que nous proposons de porter à **10.000,00 € HT** (soit environ 13% en plus) afin de tenir compte des préconisations du cabinet Serac.

Chauffage : l'entreprise NADALON pour un montant de **4.408,38 € HT**,

Local étage : l'entreprise IPC pour un montant de **1.362,00 € HT**.

Le montant total HT de l'opération s'établit donc à : 28.442,47 €

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

SALLE DES FETES : assistance technique pour l'évolution du chauffage.

Le chauffage actuel de salle des fêtes, malgré les améliorations apportées lors de la rénovation en 2009 reste bruyant et pas entièrement satisfaisant en matière de répartition de la température.

La société GOULLILOUD spécialisée dans le chauffage des grands édifices (églises, hangars, etc....) a mis en lumière 2 erreurs de conception à l'origine : l'aspiration de l'air devrait être placée au ras du sol et non pas à un peu plus de 1 mètre de hauteur comme c'est le cas, et concernant le bruit, l'aspiration devrait passer par une chicane revêtue de matériaux absorbant le bruit, et non pas en direct.

Cette société nous propose son assistance technique pour la définition d'améliorations envisageables : établissement du projet avec plans et description des travaux à envisager.

Montant total global forfaitaire pour cette mission : **1.500,00 € HT**

Monsieur le maire propose donc de retenir l'offre de ce cabinet.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose au CM d'approuver le règlement de la bibliothèque qui ouvre ses portes le mercredi 16 Mars 2011.

Monsieur le Maire rappelle les jours et horaires d'ouverture : Le mercredi de 14H30 à 17H30 et le samedi de 10H à 12H.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

COTISATION 2011 POUR LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose au CM d'approuver les tarifs d'adhésion à la bibliothèque.

L'inscription est gratuite pour les jeunes jusqu'à 16 ans, au-delà, comme pour les adultes, la cotisation annuelle est de 5 euros.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de chasse consenti après soumission cachetée à Monsieur François DAUTEL en 2002 pour la somme de 1807€ pour neuf années expire le 31 Aout 2011.

Une nouvelle soumission sous pli cacheté sera réalisée dans le courant du Mois d'Avril 2011.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

CONVENTION « CARS SENONAI » POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS DE MATERNELLE A LA PISCINE DE PONT-SUR-YONNE

Le Maire présente le devis des « CARS SENONAI » concernant le transport des élèves de MICHERY au bassin d'apprentissage de Pont sur Yonne.

Ce devis est valable pour l'année scolaire 2010-2011.

Le prix du service, par transport, est fixé à 72€ TTC.

La présente convention prend effet à la rentrée scolaire pour se terminer au mois de Juin.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

PRIX DE L'EAU EN 2011

Monsieur le Maire rappelle au CM qu'il faut convenir du tarif de l'eau pour la facturation 2011. Il rappelle qu'en 2010 le prix de l'eau facturé s'est établi à 1,5341€ et se décompose de la manière suivante :

- Part communale 1,20€

- Taxe de l'Agence de l'eau « Seine Normandie » 0.3341€

En 2011, ces montants seront fixés aux niveaux ci-dessous :

- Part communale 1.25€
 - Taxe de l'Agence de l'eau « Seine Normandie » 0.348€
- Seront maintenus :
- La location de compteur 17.00€
 - L'entretien du branchement 17.00€
 - Taxe de raccordement 355€
 - Le branchement 1260€

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

TARIFS SALLE DES FETES (à compter du 1^{er} avril 2011)

Monsieur le Maire propose au CM différents tarifs applicables à la salle des fêtes pour l'année 2011 selon deux périodes : ETE / HIVER (les réservations effectuées jusqu'à présent seront traitées sur la base des tarifs antérieurs).

ETE (01/05 au 30/09)

- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 1jour location 170 € /acompte 70€
- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 2 jours location 230 €/acompte 110€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 1 jour location 330 €/acompte 130€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 2jours location 470 €/acompte 210€

HIVER (1 /10 AU 30 /04)

- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 1jour location 210 € /acompte 110€
- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 2 jours location 260 €/acompte 135€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 1 jour location 410 €/acompte 210€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 2jours location 510 €/acompte 260€

ACOMPTES A LA RESERVATION : ces acomptes seront récupérables uniquement en cas d'annulation justifiée dans les trois mois qui précèdent la date de réservation.

CAUTION : La caution sera restituée après avoir effectué l'état des lieux de fin de réservation avec Monsieur Patrice PILON, un prélèvement sera exécuté si des dégâts sont constatés.

MENAGE : 50€ déduits de la caution si la salle n'est pas rendue en état de propreté.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

CONVENTION SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE CUY QUI ACCUEILLE UN ENFANT DE MICHERY

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition intercommunale des charges des écoles publiques. Il rappelle aux Conseillers qu'une enfant domiciliée à MICHERY est scolarisée à l'école de CUY. Il présente une convention de répartition intercommunale des charges proposée par Monsieur SYLVESTRE François, Maire de CUY qui fixe la participation de la commune à **50 € par élève pour l'année scolaire 2010-2011.**

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

DEFINITION D'UN RATIO POUR LES AGENTS SUSCEPTIBLES D'ETRE PROMUS AU COURS DES PROCHAINES ANNEES

VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et en particulier l'article 49

VU le décret 87-1107 du 30 Décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de Catégories C,

VU Le décret 2002-870 du 3 Mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de la catégorie B

VU le décret 2006_1695 du 22 Décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emploi de la Catégorie A

VU le tableau des effectifs de la collectivité

Le Conseil DECIDE

Article 1^{er} : Le taux Promus / Promouvables est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

Cadre d'emploi de la catégorie C : 100 %

Cadre d'emploi de la catégorie B : 100 %

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs, Chapitre 012.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Monsieur le Maire propose au CM le COMPTE DE GESTION 2010 de la **COMMUNE** proposé par le Trésorier Municipal, il est conforme au Compte Administratif soit :

FONCTIONNEMENT :

✓	DEPENSES :	520 561,19 €
✓	RECETTES :	600 948,54 €
✓	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 80 387,35 €
✓	RESULTAT DE CLOTURE	+ 80 387.35 €

INVESTISSEMENT :

✓	DEPENSES :	463 838,40 €
✓	RECETTES :	541 595,33 €
✓	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 77 756,93 €
✓	RESULTAT ANTERIEUR	- 317 814.92 €
✓	RESTE A REALISER	-15 000.00 €
✓	RESTE A REALISER	62 805.40 €
✓	RESULTAT DE CLOTURE	-192 252.59€

Monsieur le Maire propose au CM le COMPTE DE GESTION 2010 de l'**EAU** proposé par le Trésorier Municipal, il est conforme au Compte Administratif soit :

FONCTIONNEMENT :

✓	DEPENSES :	136 946, 05 €
✓	RECETTES :	158 814,57 €
✓	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 21 868,52 €
✓	RESULTAT ANTERIEUR	53 719.15 €
✓	RESULTAT DE CLOTURE	75 587.67 €

INVESTISSEMENT :

✓	DEPENSES :	38 722,02 €
✓	RECETTES :	28 381,48 €

✓	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 10 340, 54 €
✓	RESULTAT ANTERIEUR	6 788.26 €
✓	RESULTAT DE CLOTURE	-3 552.28 €

Monsieur le Maire propose au CM le COMPTE DE GESTION 2010 de **L'ECOLE PRIMAIRE** proposé par le Trésorier Municipal, il est conforme au Compte Administratif soit :

FONCTIONNEMENT :

✓	DEPENSES :	132 983,57 €
✓	RECETTES :	129 457,89 €
✓	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 525,68 €
✓	RESULTAT ANTERIEURS	14 029.08 €
✓	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	10 503.40 €

INVESTISSEMENT :

✓	DEPENSES :	18 125,19 €
✓	RECETTES :	14 063,34 €
✓	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 4 061,85 €
✓	RESULTAT ANTERIEUR	-673.34 €
✓	RESULTAT DE CLOTURE	-4735.19 €

Le CM approuve ces propositions à l'unanimité.

[Retour](#)

AFFECTATION DES RESULTATS DES DIFFERENTS BUDGETS AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Le Maire présente au C.M. les résultats de clôture de l'année 2010, soit :

PRINCIPAL MICHERY

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	80 387.35 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 192 252.59 €
DEPENSES RESTE A REALISER	15 000 €
RECETTES RESTE A REALISER	62 805.40 €

Il propose l'affectation du résultat de clôture comme suit :

-111 865.24€ au compte 001 Déficit d'investissement reporté
80 387.35€ au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

EAU

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	21 868.52 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 10 340.54 €

Il propose l'affectation du résultat de clôture comme suit :

10 340.54 € au 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
11 527.98 € au compte 002 Excédent de fonctionnent reporté

ECOLE PRIMAIRE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	10 503.40 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-4 735.19 €

Il propose l'affectation du résultat de clôture comme suit :

10 503.40 € au compte 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé

Le CM approuve ces propositions à l'unanimité.

[Retour](#)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE POUR L'ANNEE 2011

Le Maire propose au CM une augmentation de 2 % des taux des taxes directes locales (exceptée la taxe foncière non bâti qui reste inchangée ; nous attendons des informations de l'administration fiscale concernant « l'ex » taxe foncière pour les entreprise) soit :

- Taxe d'Habitation : 9,01 %
- Taxe Foncière (bâti) : 16,55 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 61,47 %

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

FIXATION D'UN TARIF DEMANDE AUX INVITES DU REPAS OFFERT PAR LA COMMUNE AUX HABITANTS AYANT ATTEINT L'AGE DE 70 ANS (TARIF DE L'ANNEE 2010)

Monsieur le Maire rappelle au CM que le repas des aînés a eu lieu le 4 Décembre 2010. Le repas est offert par la Commune aux personnes qui ont atteint l'âge de 70 ans et que celles-ci peuvent être accompagnées.

Le montant de la prestation demandée aux accompagnateurs en 2010 est de 32€.

Le CM approuve cette proposition à l'unanimité.

[Retour](#)

COMMUNICATION DU MAIRE /QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons la possibilité de payer deux factures en investissement bien que le crédit en RAR soit épuisé et que le budget de l'année 2011 ne soit pas encore établi. A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire informe le CM de son intention de payer ces deux factures en investissement dès que possible (Sociétés MAMIAS et NADALON).

Aérodrome de Gisy-Les-Nobles : Monsieur le Maire nous informe que la commande d'un silencieux pour l'avion "tracteur" de planeurs a été passée.

Élections cantonales : elles se dérouleront les dimanches 20 et 27 mars 2011. Monsieur le Maire interroge les différents membres du Conseil Municipal sur leurs disponibilités afin d'établir le tableau des participants pour tenir le bureau de vote.

Christian MESSAGE nous informe du possible changement d'hébergeur de notre site communal. En effet, certaines fonctions ne peuvent être réalisées avec notre hébergeur actuel (ex : mise en ligne des formulaires de recrutement reçus par la Gendarmerie).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 23H05.

F. GARNIER

M. LACOSTE

M. MAZALEYRAT

J.PISCAGLIA

P. DELETTRE

M. DA COSTA

P. PILON

C. MESSAGE

Madame Marie-Claire DUFAUD-MEYER qui a donné pouvoir à Francis GARNIER

Madame Maryvonne OBERSON qui a donné pouvoir à Marc DA-COSTA

Madame Véronique RAYET qui a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT